

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude GARDE, Maire.

Etaient présents : Joël FLACHAT - Patrick FOURNEL - Jean-Claude GARDE - André FRANC - Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE - Renaud PEURON - Marie-Thérèse THEVENET

Absents excusés : Isabelle BECKER - Michaël DUMAS – Gérald GONON - Damien PARET - Nelly PORTERON – (ayant donné pouvoir à Renaud PEURON) - Véronique POYET.

Secrétaire de séance : Monsieur Renaud PEURON

1) Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars est approuvé.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Vente des parcelles du terrain de foot : Délibération n° 2025-05-23/01

Vu la délibération du conseil municipal du 21 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour vendre les deux parcelles du terrain de foot.

Vu la délibération du conseil municipal du 29 décembre 2024 approuvant la division du terrain en 5 parcelles et autorisant le Maire à déposer une déclaration préalable de division.

Vu la délibération du 28 mars 2025 fixant le prix de vente des parcelles du terrain de foot.

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif de vente de la parcelle lot n°5 en raison d'une partie du terrain situé en zone non constructible. Le lot n°5 est composé de 617 m² de terrain non constructible et 913 m² de terrain constructible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- fixe le prix de vente du lot n°5 à 40 000 euros
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

3) Approbation des devis pour l'aménagement d'un espace multigénérationnel de sport et loisirs : Délibération n° 2025-05-23/2

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'aménagement d'un espace multigénérationnel de sport et de loisirs comprenant une plateforme, un city stade et une aire de jeux.

Il présente les devis aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1) choisit :

- L'entreprise ESA Sports pour l'aménagement d'un multisport pour un montant HT de 39 524,00 € soit 47 428.80 € TTC
- L'entreprise ESA sports pour aménagement d'une aire de jeux pour un montant HT de 19 050,00 € soit 22 860 € TTC
- L'entreprise EIFFAGE pour le terrassement et la création de la plateforme pour un montant HT de 41 369,20 € soit 49 643.04 € TTC.

2) Approuve l'aménagement d'un espace multigénérationnel de sport et de loisirs pour un montant total de soit 99 943.20 € HT soit 119 931.84 € TTC dont les travaux sont prévus en septembre 2025

Dit que les crédits seront prévus au budget 2025

4) Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport : Délibération n° 2025-05-23/03

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-05-23/03 approuvant les devis pour l'aménagement d'un espace multigénérationnel à côté de la salle des fêtes et de l'école,

Monsieur le Maire explique avoir reçu en Mairie une délégation de l'Agence Nationale du Sport en présence du Directeur de l'école, pour présenter le projet du city stade. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention d'un montant de 44 975 € auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.**

5) Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes : Délibération n° 2025-05-23/04

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-05-23/03 approuvant les devis pour l'aménagement d'un espace multigénérationnel à côté de la salle des fêtes et de l'école,

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « aménager mon territoire et investir dans ma collectivité ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « aménager mon territoire et investir dans ma collectivité » d'un montant de 14 992 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.**

6) Demande de subvention au Département de la Loire : Délibération n° 2025-05-23/05

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-05-23/03 approuvant les devis pour l'aménagement d'un espace multigénérationnel à côté de la salle des fêtes et de l'école,

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe territorialisée d'un montant de 19 989 € auprès du Département de la Loire**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.**

7) Approbation de la convention de mise à disposition du futur city stade : Délibération n° 2025-05-23/06

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du city stade qui sera installé dans le 2^{ème} semestre 2025 à côté de la salle des fêtes et de l'école. Cet espace sera utilisé pour les activités sportives des écoliers et par des associations locales. Il est proposé au conseil municipal de signer cette convention avec le Directeur de l'école et les associations qui vont utiliser l'espace multigénérationnel pour les activités sportives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve la convention de mise à disposition du futur City stade**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Directeur de l'école, ainsi que les Présidents des associations locales**

8) Demande d'attribution d'un barnum par la Région au profit des associations : Délibération n° 2025-05-23/07

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir un barnum au profit des associations de la commune.

Le barnum sera cédé à la commune à titre gratuit par la Région. La commune devra le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de mise à disposition d'un barnum par la région et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

9) Le rapport d'activité de Loire Forez Agglomération pour l'année 2024 a été présenté aux membres du conseil municipal.

10) Questions diverses :

- Commission de randonnée :

Les membres de la commission ont travaillé sur les tracés. Il faudra rouvrir des chemins en procédant au débroussaillage. Plusieurs circuits ont été établis.

Compte rendu de la réunion de travail avec Madame Devaux Valérie, chargée de développement itinérances et randonnées :

- Les circuits ne devront pas empiéter ceux existants, sur le parcours des chemins de Biterne
 - Le tracé doit être bien identifié sur les plans
 - Un topoguide sera créé avec la mise en valeur du patrimoine de la commune
 - Le balisage sera blanc et jaune avec la lettre B
 - Les boucles seront nommées B1 et B2
 - Des entreprises seront contactées pour la fourniture du balisage
 - Un fonds de concours « petite randonnée » est octroyé par Loire Forez Agglomération pour financer la création et l'entretien des chemins de randonnées. L'enveloppe disponible peut s'élever jusqu'à 5000 euros.
-
- Des nuisances dues à l'utilisation excessives des motos ont été relevées rue du Solat. Plusieurs personnes se sont plaintes du danger auprès des conseillers municipaux.
 - La Société ROCHAM a été contactée pour la réparation d'un haut-parleur dans la salle des fêtes ainsi que pour le fonctionnement de l'alarme. Le conseil municipal préfère l'acquisition de badges en lieu et place d'un code qu'il faudrait changer toutes les fois que la salle est louée.
 - Monsieur le Maire évoque le décès de M. Claude DURRIS, qui fut conseiller municipal à ARTHUN.
 - Eglise : problème avec l'emplacement des stalles qui devraient être déplacées.
 - Chaufferie : les regards doivent être protégés pour la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Renaud PEURON
Secrétaire



Jean-Claude GARDE
Maire



